

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 160 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats a été adopté le 30 septembre 2017 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 160 entre en vigueur à compter du 2 octobre 2017 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 160 sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce deuxième jour d'octobre deux mille dix-sept

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Denis Cusson